

Motion contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal présentée par M. le Maire au nom de l'ensemble des groupes de la Majorité Municipale

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon réuni en séance, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011.

- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en «partenariats» et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un non remplacement des facteurs en cas d'absence exceptionnelle (ces tournées ne sont alors plus assurées), des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

- Considérant que la population doit s'exprimer sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

- Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon :

- se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009

- soutient le Comité local de défense de La Poste pour l'organisation de la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste pour en permettre le bon déroulement, il en assure l'information auprès des administrés de la commune

- demande à M. le Président de la République la tenue d'un référendum sur le service public postal.

La présente motion sera adressée :

- à M. le Président de la République, Nicolas SARKOZY,

- à M. le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Christian ESTROSI.

«M. LE MAIRE : C'est quelque chose de très très important et j'espère d'ailleurs qu'après la défense du service public dont nous ont fait part ce soir nos collègues de l'opposition, ils vont certainement applaudir avec nous à deux mains pour cette motion puisque c'est une motion contre la privatisation de la Poste.

Mme Françoise BRANGET : C'est le 3^{ème} volet de la libéralisation de la Poste et je vous rappelle que le premier volet a été ouvert sous le gouvernement JOSPIN et vous étiez vous-même à l'Assemblée et vous ne vous êtes pas forcément opposé à ce genre de chose...

M. LE MAIRE : Il est temps que j'y retourne !

Mme Françoise BRANGET : La Poste, à l'époque, d'entreprise nationale est devenue entreprise industrielle et commerciale, aujourd'hui société anonyme avec ouverture du capital aux fonctionnaires et aux salariés. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, je crois qu'il y a des engagements de l'Etat qui sont forts pour maintenir un service postal 6 jours sur 7 sur tout le territoire à un prix abordable mais malgré tout il faut changer de statut pour que la Poste puisse rivaliser avec la concurrence étrangère. Il y a des engagements forts, ce sera une société mais avec un capital qui sera toujours public et je ne vois pas ce que cela vient faire ici en conseil municipal. On a tous la volonté de maintenir des territoires animés et ce qui a été mis en place à certains endroits comme les points postaux marchent très très bien. C'est le retour que l'on peut en avoir. Je ne dis pas que c'est l'équipement qu'il faut avoir partout mais malgré tout, quand vous aviez une poste qui ouvrait deux ou trois matinées ou à des horaires un peu clairsemés dans la semaine, quand il y a maintenant un point postal à l'épicerie du coin, ouverte toute la semaine, le service rendu à la population est bien meilleur. Alors je ne dis pas qu'il n'y a que ça mais nous ne pouvons pas voter cette motion, ce n'est absolument pas possible.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas revenir sur ce qui a démarré sous JOSPIN, ce n'était pas exactement les mêmes choses. Il y a une position sur laquelle nous sommes fermes, c'est ce texte-là que je mets au vote».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre du Groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, Mme BRANGET, Mme M. JEANNIN, Mme GELIN, M. BONNET, M. OMOURI, Mme PEQUIGNOT, M. SASSARD) ; 2 abstentions du Groupe MODEM : M. GONON et Mme FAIVRE-PETITJEAN), décide d'adopter la motion présentée par l'ensemble des groupes de la majorité municipale.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2009.